

l (M)

Détailon de Tirailleurs Sénégalais N° 2.

~~299~~

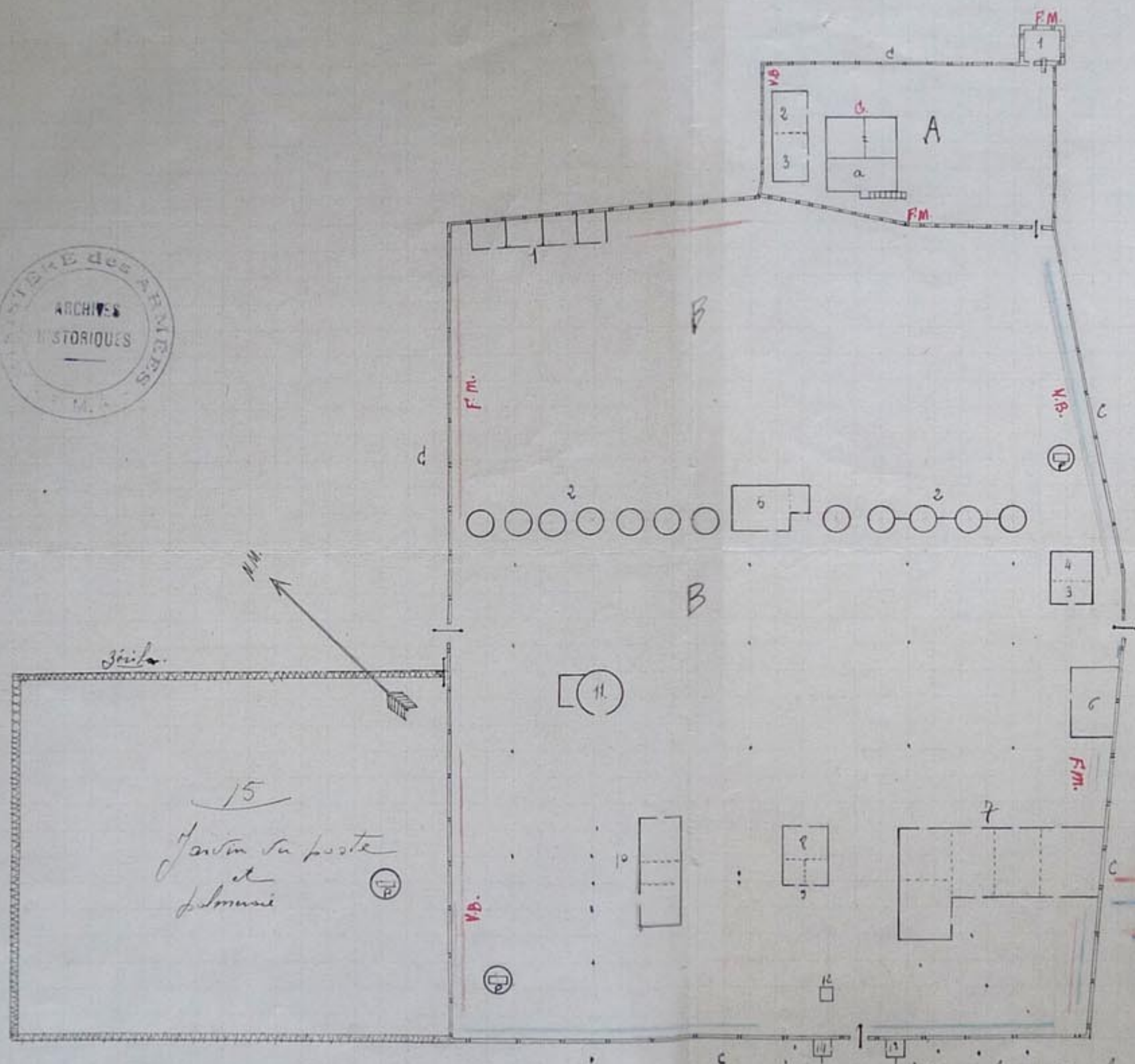
3^e Compagnie.

Plan

du poste de

Kidal.

— ~~—~~ —



Echelle 1/500.

Ketchikan 30 Octobre 1915
Le Pontonement Jermine et de Armes

Jermine

Légende

- A.** Point
Logement du C. L. 15
V. B. 120
Magasin à munitions
15 du chantier.
3
F.M. Emplacement du F.M.
V.B. 15 du V.B.
d 2 fontaines et
emplacement de la
for à l'usage

- B.** Casernement du 100ème de
troupe européenne et
indigènes
1 Cuisines de la troupe
2 Caves de la troupe.
3 Poste de Police
4 Prison militaire
5 Cuisines des marins
6 Prison de sûreté locale
7 Logement pour le S. P.
8 Infirmerie et coopérative
9 Caves de E.
10 Logement du capitaine
11 15 du dépôt J.
12 Four de la troupe.
13 Cuisines de E.
14 Poubelle
15 Jardin et potager
Puits
Emplacement de canot (1^{er} 500)
- 15 - (2nd 500)
- 15 - (3rd 500)

- Portes.
Palais.

- C** Enclos du poste avec
aiguilles.

Région de Tombouctou.

Bataillon de tirailleurs
Sénégalais n° 2.

Détachement de Kidal.

Extrait

des Consignes générales du Service de la Place de Kidal.



A. Règles générales du Service du Caporal de Garde :

- a - Le Caporal de garde ne doit sous aucun prétexte s'absenter de son poste; en cas de nécessité absolue il doit prévenir immédiatement l'Adjudant C^t l'Infanterie.
- b - En prenant son service il doit vérifier: 1^o le nombre de militaires et de civils qui pourraient se trouver détenus; (dans aucun cas ces deux catégories de prisonniers ne doivent être enfermées dans le même local); 2^o les animaux signalés comme étant en fourrière; il rend compte immédiatement de toute disparition ou manquant constaté.
- c - Il s'assure que les sentinelles connaissent bien leurs consignes et que les quarteurs lui signalent tout ce qui se passe dans leur secteur de surveillance.
- d - De jour et de nuit il doit faire plusieurs rondes aux environs immédiats du poste, son attention doit surtout se porter sur la palmeraie de Kidal; il arrête et conduit immédiatement au C^t de Secteur tout individu surpris en train de la dégrader.
- e - Il doit signaler au C^t de Secteur tout individu porteur d'une arme à feu.
- f - Il fait mettre en fourrière tout animal divaguant à proximité du poste et en rend compte sur l'ordre du C^t de Secteur.
- g - Il veille principalement à ce que les indigènes ne souillent l'eau des puits du poste, et les empêchent d'y laver du linge ou d'y déposer des ordures à proximité.
- h - Il ne laisse pénétrer dans l'intérieur du poste aucun indigène étranger à la garnison; ceux qui se présentent pour recevoir des soins médicaux ou parler au C^t de Secteur

doivent être conduits auprès de ce dernier, et sous sa surveillance.
j. Il s'assure que les vases et les récipients à eau déposés au Blockhaus sont en bon état et les place sous la surveillance du guetteur de service.

B. Consignes particulières.

a. Incendie.

En cas d'incendie l'escouade désignée chaque jour au rapport pour ce piquet, se rassemble sous les ordres de l'adjudant qui dirige les premiers secours; Le C^t de secteur est immédiatement prévenu.

b. Trouble.

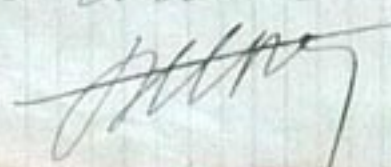
En cas de trouble le chef de poste tient sa troupe sous les armes, ne laisse aucun rassemblement se former dans les environs du poste et prévient aussitôt le commandant de secteur.

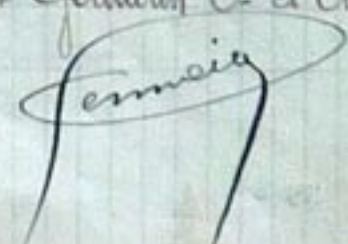
c. Attaque.

En cas d'attaque inopinée, la garde de police n'attend aucun ordre pour défendre le poste; le clairon donne la générale; à cette sonnerie tout le monde prend les armes et se porte à son emplacement de combat; le gendarme de liaison, les F.M. et les V.B. vont auprès du commandant de secteur. Les tirailleurs canonniers sortent la pièce et la transportent immédiatement dans le réduit, sous les ordres du brigadier artiller.

Le caporal chef de l'escouade logée au blockhaus, barricade la porte d'entrée et défend son poste jusqu'au bout.

Nota - La garnison ne se réfugie dans le réduit que sur l'ordre du Commandant de secteur et le défend jusqu'à la dernière extrémité.
Le Chef de service de la C.S.F. lance sans autre ordre le radio conventionnel.

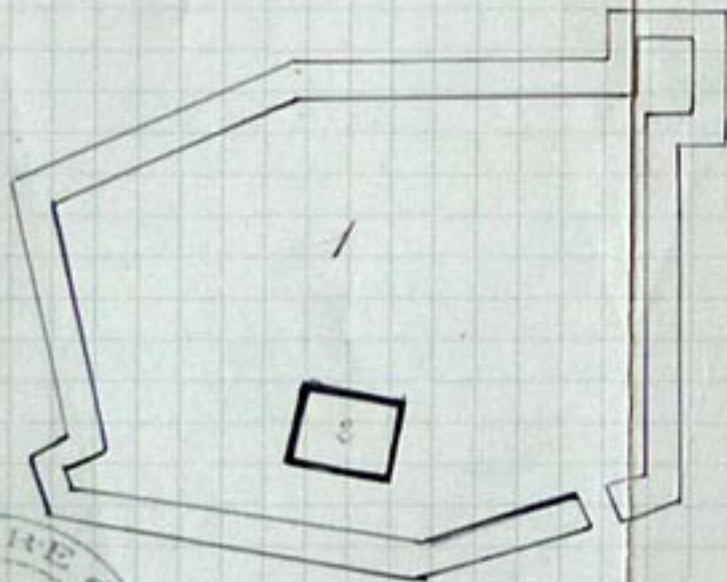
Approuvé
Le Colonel


Kridal le 30 Octobre 1918.
Le Lieutenant Germain C^t d'Armes,


Poste de Ridal -

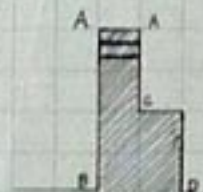
à centimètres égaux - 5 mètres

- 1 - Mur d'enceinte simple
- 2 - Magasin d'armement



no. 1416

Coupe du mur d'enceinte



- A-B. hauteur extérieure. Quatre mètres
- A-A. épaisseur. Poutre de bois. centimètres un mètre.
- B-D. épaisseur poutre intérieure. 2"
- A-C. hauteur au-dessus de la banquette 2 mètres
- H. creneau

Poste de Kidal

1^{er} 18^{me} 1916

A. Camp des Fouilles

Bureau - m. 1916

B. Camp des Fouilles

Echelle

4 centimètres = 100 mètres

25 mètres

Terrain découvert

Fortin P. En Construction

Fort P. Kidal

Kidal

Oued

de

Terrain

Montagneux

Fortin Q. En Construction

